



## Retard de rendu de caution

Par **loesel**, le **03/06/2010** à **08:53**

Bonjour,  
je devais recevoir ma caution le 21 mai 2010.  
l'agence ne m'a toujours rien envoyée, malgré mes 2 appels téléphonique.  
je voudrais connaître le montant des indemnités par jour qui me sont dû ??  
et comment les obtenir ??  
merci pour votre réponse

Par **aliren27**, le **03/06/2010** à **10:37**

Bonjour,

Si votre dépôt de garantie devait vous être restitué le 21 Mai, c'est que votre préavis se terminait le 21 mars.

Il n'y a pas d'indemnités par jour comme vous dites, mais simplement que le montant de votre dépôt de garantie s'il ne vous est pas restitué dans les 2 mois génère des intérêts pour 2010 cela chute à 0.65 % !!!!!

Voici un moyen de calculer :

Montant caution x nombre de jours de retard x 0.65 divisé par 100 divisé par 365 jours.  
Exemple pour 13 jours (du 21 MAI au 03 JUIN )

Donc ici  $800 \times 13 \times 0.65 / 100 / 365 = 0.19$  euros !!!!!!!!!!!

alors faites le calcul par jour !!!!!

ecrirer à l'agence en RAR en les mettant en demeure de vous retourner votre dépôt de garantie sous 8 jours faute de quoi vous saisirez le juge des proximités.

Cordialement

Aline

Par **loesel**, le **03/06/2010** à **11:36**

merci beaucoup pour vos informations.

bien cordialement